



filles & garçons

# Parlons-en

---

Mariages forcés



*Chaque fille, chaque garçon a des droits :  
son corps lui appartient.*

## Jeux questions - réponses

1/ Un mariage arrangé, forcé, contraint ça veut dire ?

- A  Se marier avec quelqu'un qu'on n'a pas choisi.
- B  Se marier pour faire plaisir aux parents.
- C  Se marier contre son gré.

2/ Les mariages forcés peuvent concerner des filles comme des garçons ?

- A  Oui.
- B  Non.
- C  Je ne sais pas.

3/ Pour quelles raisons des parents décident-ils du mariage de leurs enfants sans leur demander leur avis ?

- A  Pour respecter les coutumes, la religion.
- B  Parce qu'ils estiment qu'il est temps de marier leur fille ou leur fils
- C  Pour des questions d'honneur.
- D  Pour que leur fille ou leur fils n'ait pas de relation sexuelle avant le mariage.

4/ On dit que c'est à cause de leur culture que des parents décident du choix du conjoint pour leurs enfants ?

- A  Il n'y a pas si longtemps, en France, les parents décidaient du choix du conjoint de leurs enfants.
- B  Aujourd'hui, en France comme dans leurs pays d'origine, de nombreux parents, attachés à leur religion et à leurs traditions respectent cependant le choix de leurs enfants.
- C  Toutes les cultures se transforment et dans chacune il y a de bonnes et de mauvaises pratiques..

**5/ Pourquoi certains parents gardent-ils le secret sur les projets de mariage qu'ils préparent ?**

- A  Par peur que des personnes s'opposent à leur projet..
- B  Pour ne pas avoir à discuter avec leur fille, avec leur fils.
- C  Pour mettre leur fille ou leur fils devant le fait accompli.

**6/ Quelles attitudes de l'entourage peuvent faire craindre un mariage forcé ?**

- A  Quelqu'un de la famille l'a déjà subi.
- B  C'est une pratique valorisée dans la famille.
- C  Les parents exercent un contrôle plus sévère sur les fréquentations de leur fille/fils.

**7/ Quels signes peuvent alerter sur un projet d'un mariage forcé ?**

- A  On parle de mariage dans la famille.

- B  On attend l'arrivée d'une personne importante.
- C  Des préparatifs inhabituels s'organisent.
- D  On prévoit une visite pour contrôler la virginité.

**8/ En France, à la mairie au moment du mariage, le maire demande à chacun des futurs époux s'il consent à prendre pour époux Mr ou Melle ...**

- A  On peut répondre : NON.
- B  Le père ou la mère peuvent répondre pour leur fille/fils.
- C  Si les deux personnes disent OUI : elles sont mariées.

**9/ Il y a un âge minimum pour pouvoir se marier ?**

- A  C'est le même pour les garçons et pour les filles.
- B  Pour les garçons c'est 18 ans.
- C  Pour les filles c'est 15 ans.

### 10/ Le mariage est un acte civil ?

- A  Il ne peut être célébré que dans une mairie.
- B  Il doit obligatoirement être célébré avant un éventuel mariage religieux.
- C  Un mariage religieux ou coutumier sans mariage civil n'est pas reconnu par la loi.
- D  Tout mariage peut être annulé en l'absence de consentement de l'un des deux partenaires.

### 11/ Le consentement de chacun des deux époux est impératif ?

- A  Il doit être exprimé par chacun des futurs époux.
- B  La présence de témoins est indispensable.

### 12/ Le mariage établit des droits et des devoirs pour chacun des deux époux ?

- A  Droits et devoirs sont identiques pour l'homme et la femme.
- B  Droits et devoirs sont différents selon qu'on est une femme ou un homme.

### 13/ En France et ailleurs ?

- A  Ces droits et devoirs sont les mêmes dans tous les pays.
- B  Ces droits et devoirs sont différents selon les pays.

### 14/ Les parents ont-ils le droit d'obliger une personne mineure à se marier ?

- A  En France.
- B  Dans leur pays d'origine.

### 15/ Est-il possible d'être marié(e) à l'étranger alors qu'on n'est pas présent dans ce pays ?

- A  Oui
- B  Non.

**16/ Si, malgré son refus, un conjoint impose à l'autre des rapports sexuels ?**

- A**  En France la loi appelle ces rapports forcés : viols.
- B**  La personne qui impose des rapports sexuels à quelqu'un qui les refuse est passible de poursuites judiciaires.
- C**  Imposer des rapports sexuels à quelqu'un qui n'y consent pas est une infraction criminelle.

**17/ Si on redoute d'être emmenée-é au pays pour y être mariée, marié ?**

- A**  A-t-on le droit de refuser de prendre l'avion ?
- B**  A-t-on le droit de dire non ?
- C**  Est-il possible de trouver de l'aide ?

**18/ Pensez-vous vous marier un jour ?**

- A**  Oui   **B**  Non.

**19/ Doit-on accepter le conjoint que ses parents ont choisi ?**

- A**  Oui par respect pour les parents, la famille.
- B**  Parce qu'ils savent mieux que leur fille ou leur fils ce dont ils ont besoin.
- C**  Par respect pour la coutume, la tradition, la religion.
- D**  Parce qu'ils veulent le bonheur de leur fille-fils et sauront mieux choisir qu'elle-lui.
- E**  Pour ne pas faire de peine aux parents.

**20/ J'ai le droit de refuser d'épouser quelqu'un que mes parents m'imposeraient ?**

- A**  Parce que la loi me protège : elle exige que je sois d'accord pour me marier ?
- B**  Parce que je veux décider de mon avenir.
- C**  Parce qu'il s'agit de ma propre vie.

**21/ Ma copine, mon copain a peur des projets de ses parents pour les vacances au pays, elle-il redoute d'être mariée-é là-bas. Comment puis-je l'aider ?**

- A**  En prenant ce risque au sérieux.
- B**  En cherchant avec elle-avec lui quelqu'un qui puisse l'aider.
- C**  En mettant à l'abri ses papiers.
- D**  En lui expliquant qu'il faut tout faire pour ne pas quitter le territoire français.

**22/ Pour soutenir une fille ou un garçon qui refuse le projet de mariage voulu par ses parents, peut-on trouver des alliés ?**

- A**  Dans la famille.
- B**  Dans son établissement scolaire.
- C**  Auprès d'une assistante sociale.
- D**  Auprès d'une association.

- E**  Auprès de la police, brigade de protection des mineurs, gendarmerie.
- F**  Auprès de la justice.
- G**  Auprès des parents d'une ou d'un ami

**23/ A l'occasion d'un voyage dans le pays d'origine des parents où peut-on s'adresser pour trouver de l'aide ?**

- A**  Auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France.
- B**  Auprès d'associations sur place.
- C**  Auprès de personnes de confiance...

**24/ J'ai le droit de refuser d'épouser quelqu'un que mes parents m'imposeraient ?**

- A**  Parce que la loi me protège : elle exige que je sois d'accord pour me marier.
- B**  Parce que je veux décider de mon avenir.
- C**  Parce qu'il s'agit de ma propre vie.

**25/ Quand on est déterminé à refuser un mariage arrangé, forcé, contraint que faut-il prévoir en priorité ?**

- A**  Confier son inquiétude et ce risque le plus tôt possible pour être protégé(e).
- B**  Chercher conseil auprès de personnes compétentes.
- C**  Écrire au procureur de la République pour lui exposer son inquiétude et exprimer sa détermination.
- D**  Communiquer précisément les noms, adresses, téléphone de la famille au pays d'origine des parents.
- E**  Constituer un dossier réunissant les documents les plus importants : carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, certificat de nationalité, carte de scolarité, documents établissant qu'on est né(e) en France, qu'on y est scolarisé(e), mettre ce dossier en lieu sûr (service social, avocat de mineurs, association, ami-amies).
- F**  **Tout faire pour ne pas quitter le territoire français.**

**26/ Comment rester dans ma famille alors que je refuse le conjoint que mes parents me proposent ?**

- A**  J'affirme clairement mon refus. Je recherche des personnes de ma famille et de mon entourage qui peuvent me soutenir.
- B**  Je peux demander à l'assistante sociale un suivi par un éducateur qui rencontrera mes parents et vérifiera que mon refus du mariage forcé est respecté.

**27/ Si je refuse à qui puis-je m'adresser ?**

- A**  L'infirmière scolaire,
- B**  Une assistante sociale à l'école ou dans le quartier.
- C**  Un professeur.
- D**  Le CPE.
- E**  À la Mission Locale.
- F**  Un éducateur.
- G**  Une association.

**28/ Si je refuse le mariage et que je pars mes parents ne risquent-ils pas d'être plus sévères avec mes jeunes soeurs ?**

- A**  Lorsqu'un(e) aîné(e) s'est opposé à un mariage contraint sa détermination peut faire évoluer les parents.
- B**  Des mesures de protection peuvent être mises en place pour me protéger moi et mes jeunes frères et sœurs.

**29/ S'il y a rupture avec mes parents, comment je fais pour me loger et/ou continuer mes études ?**

- A**  La loi prévoit des mesures de protection pour personnes mineures ou jeunes majeures (de 18 à 21 ans) ; des professionnels ont pour mission d'aider les jeunes à faire valoir leurs droits.
- B**  Si vous avez plus de 21 ans d'autres types d'aide et de structures sont accessibles.

**30/ Quand on redoute d'être mariée-marié de force à l'occasion d'un voyage au pays d'origine des parents on peut :**

- A**  Refuser de partir car, hors de France, les personnes qui ont une double nationalité ne sont plus protégées par la loi française.
- B**  S'adresser à un avocat, de mineurs éventuellement.
- C**  En dernier recours demander protection à la police de l'air et des frontières à l'aéroport.

## *Ce que nous en pensons...*

- 1/ Quand on oblige une personne à en épouser une autre contre son gré, c'est un mariage forcé. Divers moyens sont utilisés : pressions morales, chantages affectifs, menaces de reniements ou de renvoi au pays, violences physiques, séquestrations, confiscation papiers, etc...
- 2/ Oui, les mariages forcés concernent les filles comme les garçons et ont des conséquences graves: rapports sexuels contraints, viols, violences conjugales, grossesses non désirées, isolement et perte de libertés (arrêt des études, interdiction de travailler etc.).
- 3/ Certains parents veulent décider du mariage de leurs enfants car ils pensent que ceux-ci ne seraient pas capables de faire « le bon choix ».
- 4/ Les parents veulent choisir le conjoint de leurs enfants car selon eux, il s'agit de maintenir la tradition et l'honneur de la famille. Mais, aujourd'hui, partout où la

tradition des mariages forcés existe, des hommes et des femmes luttent contre cette pratique violente.

- 5/ Beaucoup de parents préparent le mariage de leur enfant secrètement afin que celui-ci ne se doute de rien. Ils considèrent que le mariage est avant tout une « affaire familiale » et que leur fille ou leur fils n'a pas son mot à dire.
- 6/ Oui, on a raison de craindre un mariage forcé face à de telles attitudes.
- 7/ Oui, ces signes sont alarmants d'autant plus si un départ inhabituel au pays d'origine des parents est prévu, notamment sans toute la famille.
- 8/ En France, le seul mariage reconnu légalement est le mariage civil (à la mairie). Il est possible de dire NON lorsque le maire interroge chacun des futurs époux. En aucun cas une autre personne ne peut répondre à leur place.
- 9/ En France, désormais, l'âge légal pour le mariage est de 18 ans pour les filles comme pour les garçons, comme dans la majorité des pays.

- 10/** Toutes ces affirmations sont exactes.
- 11/** Oui, c'est exact et il faut que les deux personnes concernées puissent exprimer librement leur consentement c'est à dire sans contrainte, menace, ou chantage.
- 12/** Le mariage civil établit les mêmes droits et devoirs pour l'homme comme pour la femme.
- 13/** Ces droits et ces devoirs peuvent différer selon les pays où est contracté le mariage.
- 14/** En France et dans la majorité des pays, les parents n'ont pas le droit d'obliger une personne mineure ou majeure à se marier.
- 15/** Dans certains pays, il est possible d'être marié par procuration, c'est à dire sans que l'on soit physiquement présent.
- 16/** Toutes ces affirmations sont exactes, le viol conjugal est un crime.
- 17/** Oui, à l'aéroport, il est possible de refuser de prendre l'avion et de signaler ses craintes et son refus d'embarquer à la Douane ou à la police de l'air et des frontières. Avant le départ, on peut faire part de ses craintes à une assistante sociale, la police, une association qui peuvent nous aider.
- 18/** Le mariage n'est ni une norme, ni une obligation, c'est un choix personnel.
- 19/** Toute personne a le droit de refuser le conjoint que ses parents cherchent à lui imposer. L'amour et le respect que l'on porte à sa famille ne justifie pas que l'on doive tout accepter d'eux. Chaque personne est la mieux placée pour savoir ce qui est le mieux pour elle. Aucune coutume, tradition, ou religion ne doit servir de prétexte pour imposer un mariage.
- 20/** Oui, je peux refuser de me marier même si ma famille veut m'y obliger car la loi me protège et m'en donne le droit.
- 21/** Oui, il faut faire tout ça pour l'aider.
- 22,23,24,25,26,27,28,29,30/** Toutes les propositions sont exactes

**DITES STOP**  
aux mariages forcés



## *Pour en parler, pour être aidé(e)..*

- **Les Centres de Planification Familiale :**
  - de Seine-St-Denis : **01 43 93 81 09**
  - de Paris : **0 800 803 803**
- **Les Mouvements Français pour le Planning Familial :**
  - de Paris : **01 42 60 93 20**
  - de Seine-St-Denis : **01 55 84 04 04**
- **Le GAMS :** Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines  
Tél. : **01 43 48 10 87**  
association.gams@wanadoo.fr
- **Voix de femmes :**  
Tél. : **01 30 31 55 76**  
voixdefemmes@wanadoo.fr
- **ASFAD :** Association de solidarité avec les femmes algériennes démocrates.  
Tél. : **01 53 79 18 73**  
asfad@free.fr
- **ELELE :** Migrations et cultures de Turquie.  
Tél. : **01 43 57 76 28**
- **CAMS :** Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles.  
Tél. : **01 45 49 04 00**
- **Voix d'Elles Rebelles**  
Tél. : **01 48 22 93 29**
- **N°verts utiles :**  
Viols Femmes Informations :  
**0 800 05 95 95**  
Allô Enfance Maltraitée : **119**  
Hébergement d'urgence : **115**

[www.mariage.force.fr](http://www.mariage.force.fr)